

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Val d'Oise Centre

Association déclarée « loi de 1901 »
14, rue de la République – 95120 ERMONT
RNA W951006298 – SIREN 888686953

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 21 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux (2022), le 28 janvier, à 13 h 00 heures, au siège social sis 14, rue de la République – 95120 ERMONT

Les adhérents de la CPTS du Val d'Oise Centre se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président conformément à l'article 12 des statuts.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain MERCIER en sa qualité de Président.

Le secrétaire de séance est désignée en la personne de Madame Audrey CHABANNES.

Le Président constate que tous les adhérents sont présents ou représentés, soit le quorum nécessaire aux votes et que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer tant en la forme ordinaire qu'extraordinaire.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transformation de l'Association de préfiguration d'une CPTS en CTPS sous forme associative conformément à L. 1434-12-1 du Code de la santé publique ;
- Approbation des nouveaux statuts ;
- Élection des membres du conseil d'administration ;
- Élection du Bureau ;
- Pouvoirs.

Puis, il dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

- Les copies des convocations envoyées aux associés ;
- Le projet de statuts.

La discussion est ouverte, diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

JA

JA

AM AC
FD

Première résolution

Le Président rappelle que l'Association est une association de préfiguration de la Communauté professionnelle territoriale de santé (dite CPTS).

Un projet de santé a été présenté à l'Agence Régionale de Santé et validé le 17 décembre 2021.

C'est dans ces conditions que l'assemblée générale, connaissance prise des évolutions de l'Association, acte à l'unanimité sa transformation en une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé sous forme associative conformément à l'article L. 1434-12-1 du Code de la Santé Publique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire en conséquence de ce qui précède, décide de modifier les statuts et plus particulièrement son objet social et ses règles de représentativité.

Elle adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte de projet des statuts de l'Association.

Un exemplaire de statuts certifié conforme par le Président, est annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Il est rappelé qu'en vertu de l'article 16 des nouveaux statuts certifiés ce jour, l'Association est administrée par un conseil composé de 7 membres au moins et de 15 membres.

Ces membres sont des personnes physiques ou morales appartenant à un des deux collèges suivants :

NOM COLLEGE	COMPOSITION DU COLLEGE DE VOTE	ADMINISTRATEURS
Collège 1	Professionnels de santé assurant des soins de premier ou de second recours	70 %
Collège 2	Acteurs médico-sociaux et sociaux, Acteurs sanitaires locaux et les Associations d'utilisateurs/patients et Mairie	30 %

JA

JA

AM AC

FD

Après appel des candidatures, les Adhérents élisent à l'unanimité :

- Monsieur Michel BAUX né le 05 novembre 1948 à Moreuil (Somme), de nationalité Française, demeurant 3 rue Henri Georges ANDRE 95160 Montmorency et exerçant la profession de Médecin Généraliste
Membre du collège 1/2
- Madame Isabelle AUGER née le 07 janvier 1961 à Paris 75014, de nationalité Française, demeurant 37 rue Gambetta 95600 Eaubonne et exerçant la profession de Médecin Généraliste
Membre du collège 1/2
- Monsieur Alain MERCIER né le 30 novembre 1959 à Neuilly, de nationalité Française, demeurant 37 rue Gambetta 95600 Eaubonne et exerçant la profession de Médecin Généraliste
Membre du collège 1/2
- Madame Audrey CHABANNES née le 7 juillet 1988 à Saint Claude (Guadeloupe), de nationalité Française, demeurant 48 Bd Gambetta 95110 Sannois et exerçant la profession de Médecin Généraliste
Membre du collège 1/2
- Madame Selma TEBTI née le 11 janvier 1980 à Clamart, de nationalité Française, demeurant 10 rue de la Commanderie 95390 Saint Prix et exerçant la profession de Sage-femme
Membre du collège 1/2
- Monsieur Fabien DRUON né le 06 juillet 1985 à Enghien les bains, de nationalité Française, demeurant 36 bis rue des Aulnays 95120 Taverny et exerçant la profession de Médecin Généraliste
Membre du collège 1/2
- Monsieur André IANNA CONNE né le 05/01/1966 né à Saint Denis (93), de nationalité Française, demeurant 3 rue des Briqueteries Montlignon 95680 et exerçant la profession de Pharmacien
Membre du collège 1/2

Leur mandat prend effet à compter du jour de la présente délibération, pour une durée de trois (3) années, conformément à l'article 16 précité.

Les administrateurs exerceront leurs fonctions de manière bénévole et ne recevront aucune rémunération. Ils pourront être remboursés des frais de déplacement et de séjour, dans les conditions fixées par les statuts et/ou le règlement intérieur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

~~IA~~ IA AM AC
FD

Quatrième résolution

A titre d'exception, l'Assemblée Générale composée de la totalité des membres du conseil d'administration procède à l'élection du Bureau.

Sont élus à l'unanimité aux postes désignés :

Président : Alain Mercier

Vice-Président : Michel Baux

Secrétaire Générale : Isabelle Auger

Secrétaire adjoint : Audrey Chabannes

Trésorier : Fabien Druon

Trésorier adjoint : non désigné

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de ces délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires, et plus particulièrement au Président Alain MERCIER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Les ordres du jour étant épuisés et personne ne demandant plus la parole, après remerciements aux participants, l'Assemblée Générale est levée.

SIGNATURE

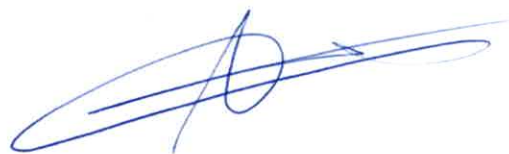
L'an deux mille vingt-deux (2022), le 27 janvier 2022, à ERMONT

En quatre (4) exemplaires originaux

Monsieur Alain Mercier
Président



Madame Audrey CHABANNES
Secrétaire de séance



FD